

PAR COURRIEL

Québec, le 22 novembre 2020

N/Réf. : 2020-10586

OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 24 mars 2020, visant à obtenir copie des rapports, fiches d'actualité, notes d'information, mémoires et avis produits ou reçus par le ministère de la Sécurité publique en lien avec l'épidémie de coronavirus (ou COVID-19) depuis le 1^{er} décembre 2019.

Nous vous transmettons les documents repérés par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie visés par votre demande, pour la période couverte par celle-ci et qui vous sont accessibles en vertu de la Loi sur l'accès.

Nous avons également repéré une note rédigée en prévision de l'étude des crédits budgétaires qui devait se tenir en avril 2020 et qui a été finalement reportée en août 2020. La version repérée ne constitue pas la forme finale du document. Celui-ci ne vous est donc pas accessible en application de l'article 9 de la Loi sur l'accès.

...2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

GENEVIEVE LAMOTHE - Transférer : Fiche pour le Comité de gestion du 5 février prochain - DGSCSI

De : THOMAS POIRIER-BLANCHET
À : EVE DESHAIES
Date : 2020-01-31 09:33
Objet : Transférer : Fiche pour le Comité de gestion du 5 février prochain - DGSCSI
Pièces jointes : note_SM_Coronavirus.doc

De : NATHALIE HUARD
À : FONTAINE, VERONYCK
CC : BISSONNETTE, JEAN; GLEETON, NANCY
Date : 2020-01-31 09:30
Objet : Fiche pour le Comité de gestion du 5 février prochain - DGSCSI

Bonjour Véronyck,

Comme demandé, voici la fiche de la DGSCSI sur le Coronavirus pour le prochain Comité de gestion du BSM.

Merci

Nathalie Huard
Adjointe administrative
Bureau du sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : [418 646-6777](tel:418-646-6777), poste 11004
nathalie.huard@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca

NOTE À LA SOUS-MINISTRE

Expéditeur : Jean Bissonnette, sous-ministre associé

Date : (écrite à la main)

Objectif : Pour information

Référence :

Objet : Coronavirus – planification gouvernementale en sécurité civile

ÉTAT DE SITUATION

- En décembre 2019, un nouveau virus de la famille des coronaviridae a été détecté dans la ville chinoise de Wuhan. Le début de l'éclosion causée par ce nouveau coronavirus 2019 (2019-nCoV) est fortement associé à une exposition à un marché de fruits de mer et d'animaux vivants situé dans cette ville. La situation épidémiologique évolue rapidement et plusieurs pays rapportent de plus en plus de cas et de décès liés à ce virus. Les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation mondiale de la santé ont confirmé la propagation de personne à personne. Ainsi, les personnes âgées, les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou les personnes souffrant de conditions médicales sont considérées comme étant à risque plus élevé de maladie grave. En date du 30 janvier 2020, quelques cas ont été répertoriés au Canada, mais aucun au Québec. Différentes mesures ont été mises en place dans les pays touchés afin de limiter la propagation du virus. La situation demeure sous haute surveillance partout dans le monde et le Québec ne fait pas exception.
- Au Québec, le Plan national de sécurité civile (PNSC) est le cadre qui détermine le partage des responsabilités au sein de l'appareil gouvernemental en ce qui a trait à la réponse du gouvernement du Québec face à un sinistre, tel que les risques de pandémie. Il cherche à favoriser la consolidation, l'optimisation et la bonification des efforts et des ressources afin de prévenir des décès et des blessures et de limiter les coûts socio-économiques de plus en plus lourds associés à des sinistres. Le PNSC détermine donc préalablement la réponse à ces besoins par le biais de « mission » qui sont sous la responsabilité de ministères et organismes (MO) (annexe 1).
- Le PNSC précise également les structures de sécurité civile qui doivent être déployées pour affronter un sinistre. Ainsi, l'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ), coordonnée par le ministère de la Sécurité publique (MSP), regroupe les MO partenaires en sécurité civile dont plusieurs sont porteurs de missions, afin d'assurer la concertation des efforts à déployer en situation de sinistre, au niveau de la province. Les organisations régionales de sécurité civile (ORSC) coordonnent, quant à elles, l'action gouvernementale en région. En situation de sinistre, ce sont les autorités gouvernementales qui prendront les décisions stratégiques et majeures. Elles en feront également l'annonce. Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ), regroupant les sous-ministres interpellés en sécurité civile, supervisera l'action gouvernementale et approuvera les orientations proposées par l'OSCQ. Le CSCQ rendra compte aux autorités politiques de la situation ayant cours sur le territoire et des mesures envisagées dans la gestion des conséquences.
- En préparation à une pandémie comme celle d'un coronavirus, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) suit de près la situation et informe ses partenaires et la population. Il est également proactif dans la mise en place de mesures particulières si nécessaire, selon l'évolution de la situation. En cas d'une épidémie, l'OSCQ sera mobilisée afin de soutenir le MSSS (et d'autres ministères, le cas échéant), de coordonner les interventions sur l'ensemble du territoire québécois, de faire les liens appropriés avec les régions (par l'intermédiaire des ORSC) et d'assurer le suivi de façon globale. Aussi, l'OSCQ interpellera tous les partenaires afin que ces derniers vérifient leur contribution particulière ou exceptionnelle afin de faire face à ce type de situation (voir les exemples à l'annexe 1). D'autres parts, les MO seront en lien avec leurs homologues fédéraux (ex. le MSSS avec Santé publique Canada). L'OSCQ alimentera également le CSCQ et les autorités politiques. Elle transmettra aux ORSC les directives issues de ces instances ou de ses travaux. Les ORSC transmettront, le cas échéant, des consignes ou recommandations du gouvernement auprès des municipalités.
- Jusqu'à présent, à la demande du MSSS, l'OSCQ s'est réunie à deux reprises depuis le 24 janvier dernier, afin de partager des informations sur la situation et d'explorer les enjeux qui pourraient survenir. D'autres rencontres sont à prévoir selon l'évolution de la situation.

- Par ailleurs, en 2009, le *Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza* (PGPI) a été développé en concertation avec les partenaires gouvernementaux afin de rendre compte aux autorités administratives et politiques du Québec des mesures envisagées pour répondre à une pandémie (voir annexe 2 pour structure de coordination du PGPI). Ce plan présente des enjeux qui pourraient potentiellement être soulevés lors d'une épidémie de coronavirus touchant le Québec (par exemple, le maintien des services essentiels à la population, etc.). Toutefois, le PGPI ne peut être utilisé comme un outil décisionnel pour l'OSCQ étant donné qu'il se fonde sur un scénario spécifique d'une pandémie d'influenza, dans un contexte différent de celui de l'épidémie de coronavirus.
- Cependant, les règles de gouvernance du Plan demeurent d'actualité pour guider la conduite des acteurs de la société à tous les niveaux lors d'une pandémie, soit :
 - La protection : se protéger, protéger les autres et les encourager à faire de même.
 - La solidarité : porter assistance aux autres et s'entraider dans la recherche du bien commun; coopérer à la gestion de la situation en partageant l'information et en soutenant l'action gouvernementale.
 - La responsabilité : poursuivre ses activités ou prévoir le moyen d'y suppléer; s'informer sur l'état de la situation et observer les consignes des autorités.
- Il en est de même avec la stratégie générale visée par le Plan pandémie qui consiste à :
 - Prendre en compte la menace de pandémie par un processus constant de surveillance et de planification;
 - Soutenir le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans ses actions pour freiner l'apparition ou, le cas échéant, le développement de tout nouveau virus au Québec;
 - Organiser le maintien des services essentiels de l'État et des secteurs névralgiques dans un contexte de taux d'absentéisme élevé;
 - Accompagner cette stratégie par un effort de communication s'inscrivant dans un contexte national et international.
- Enfin, selon l'évolution de la situation du coronavirus, le MSP pourra activer les installations suivantes, en soutien aux activités de l'OSCQ et de ses partenaires :
 - Le Centre national de coordination gouvernementale, situé dans les locaux de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du MSP;
 - Les centres d'opérations régionaux, situés dans les directions régionales de la sécurité civile du MSP;
 - Les centres nationaux de coordination des MO porteurs de missions, aménagés habituellement dans leurs locaux.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- La mise en place des structures de sécurité civile et la mise en œuvre du PNSC, en complémentarité avec la mission du MSSS, correspondent aux moyens les plus efficaces pour coordonner la réponse gouvernementale en situation d'épidémie de coronavirus. Le plan en cas de pandémie d'influenza pourrait inspirer les partenaires sur les enjeux potentiels lors d'une pandémie, sans toutefois être l'outil décisionnel.
- Dans le cadre du développement des plans de continuité des services essentiels des ministères et organismes, 37 MO sur 57 possèdent déjà un plan opérationnel. D'autres se sont engagés à le produire d'ici la fin de 2020. Ces plans prévoient entre autres le redéploiement des effectifs dans la fonction publique en cas de besoins.

CONSULTATION

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux a été consulté au sujet du *Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza* et le Secrétariat du Conseil du trésor concernant l'état des plans de continuité des services essentiels.

IMPACTS

- La mise en place des structures de sécurité civile, notamment de l'OSCQ, permet d'augmenter le niveau de préparation du gouvernement du Québec pour faire face à une éventuelle épidémie de coronavirus au Québec.

RECOMMANDATION

- Aucune

Préparée par : Sonia Duchesne
Vérifiée par : Ève Deshaies
Approuvée par : Thomas Poirier-Blanchet

Annexe 1
Missions du Plan national de sécurité civile et exemples d'activités spécifiques
potentielles en situation de pandémie

MO¹	Contribution au Plan national de sécurité civile (PNSC)	Exemple d'activités spécifiques potentielles en situation de pandémie
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)	Responsable de la mission Activités économiques	Liens avec les entreprises de différents secteurs des activités
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Coordination de l'OSCQ Responsable de la mission Aide financière	Coordination, planification régionale et assistance financière
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Responsable de la mission Bioalimentaire	Expertise et planification ministérielle spécifique
Urgence Québec – Ministère du Conseil exécutif	Responsable de la mission Communication	Coordination des communications gouvernementales
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Responsable de la mission Environnement	
Hydro-Québec (HQ)	Responsable de la mission Électricité	
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	Responsable de la mission Énergie	
Sûreté du Québec (SQ)	Responsable de la mission Évacuation, sécurité et réintégration	Sécurité des personnes et des biens
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Responsable de la mission Habitation	
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Responsable de la mission Santé	Expertise et planification ministérielle spécifique face au risque de pandémie chez l'humain et arrimages avec son réseau

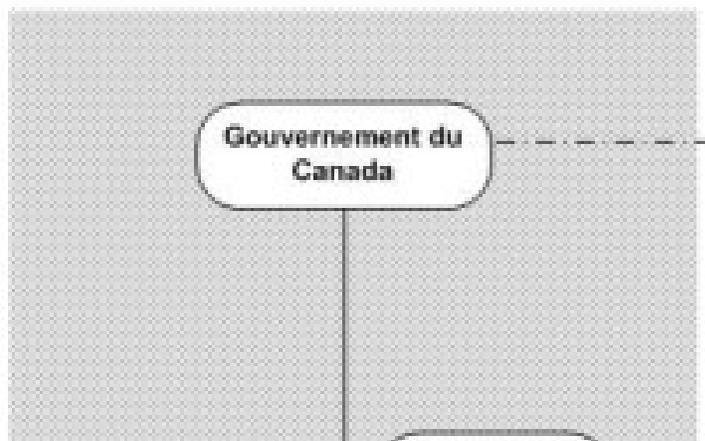
¹ Ce tableau présente une liste non exhaustive des ministères et organismes (MO) membres de l'OSCQ. Elle illustre plus spécifiquement les MO responsables de mission au PNSC et certains MO porteurs d'activités de soutien dans ces missions, ceci afin d'illustrer sommairement les contributions potentielles en cas de pandémie.

MO¹	Contribution au Plan national de sécurité civile (PNSC)	Exemple d'activités spécifiques potentielles en situation de pandémie
Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)	Responsable de la mission Services essentiels gouvernementaux	Maintien des services gouvernementaux
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Responsable de la mission Soutien aux services aux personnes sinistrées	Coordination, planification régionale et assistance financière
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Responsable de la mission Soutien aux municipalités	Liaison avec le monde municipal
Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	Responsable de la mission Télécommunication	
Ministère des Transports (MTQ)	Responsable de la mission Transport	
Ministère de la Famille (MFA)	Soutien à différentes missions	Liaison avec les services de garde éducatifs à l'enfance
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	Soutien à différentes missions	Liaison avec les réseaux d'éducation
Ministère du Conseil exécutif (MCE)	Soutien à différentes missions	Lien avec les autorités politiques et les communautés autochtones (par le biais du Secrétariat aux affaires autochtones)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)	Soutien à différentes missions	Soutien aux organismes communautaires et mandataires
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	Soutien aux différentes missions	Transmission des orientations dans les milieux de travail

Annexe 2
Structure de coordination du PGPI

En cas de pandémie d'influenza

STRUCTURE DE COORDINATION



COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, COVID-19, ont été détectés en Chine. Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, passant de 41 à 132 500 cas signalés entre le 17 janvier et le 13 mars 2020. Au Canada, en date du 13 mars 2020 on souligne 152 cas, dont 17 au Québec.

Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la COVID-19.

Le risque global au Canada demeure faible.

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	17	152	132 536
Décès	0	1	4 947

Mise à jour le 13 mars 2020

Enjeux

À long terme, en plus des impacts majeurs sur la santé des personnes, la progression du Coronavirus pourrait provoquer :

- une sollicitation accrue éventuelle du système de santé en raison de la saturation rapide des services de soins;
- des perturbations possibles de la vie sociale et économique;
- une perturbation partielle des services nécessaires au fonctionnement de la société et de l'État touchant entre autres le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation et d'autres fournisseurs de biens et de services essentiels dans les secteurs municipaux ou privés.

Plus spécifiquement, nous soulevons des enjeux liés à :

- La transmission et la cohérence des communications :
 - Assurer une cohérence des communications gouvernementales vers les différentes clientèles
 - Assurer un suivi des communications auprès des municipalités : communication prévue, en collaboration MSP et MAMH, en cours.
- La gestion des ressources humaines au niveau gouvernemental, par exemple : taux d'absentéisme, télétravail (capacité du réseau), etc.
- La gestion et les impacts des grands rassemblements et des événements internationaux qui sont ou qui pourraient être annulés.
- Les impacts sur le secteur bioalimentaire (disponibilité alimentaire, conséquences économiques, etc.) en évaluation par le MAPAQ
- L'adaptation aux contraintes de la COVID-19 des centres d'hébergement utilisés dans le contexte des inondations:
 - Élaboration d'un outil à l'attention des municipalités, coordonner par le MSP et en collaboration avec le MSSS et la Croix-Rouge.

Faits saillants

- Mesures prises par le gouvernement du Québec :
 - fermeture des écoles et des services de garde pour les deux prochaines semaines;
 - tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes sont interdits jusqu'au 11 avril 2020. Les rassemblements publics de moins de 250 personnes qui ne sont pas nécessaires devraient également être annulés pour les 30 prochains jours (à compter du 12 mars);
 - les employés de la fonction publique ont l'interdiction de voyager à l'étranger dans le cadre professionnel;
 - isolement obligatoire pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui reviennent de l'étranger;
 - des mesures pour venir en aide aux employés et soutenir les entreprises qui auront des problèmes de liquidités à la suite des répercussions du coronavirus.
 - Désignation d'hôpitaux pour traiter les personnes atteintes de la COVID-19.
 - Ouverture de cliniques médicales dédiées au dépistage de la COVID-19 à Québec et à Montréal.
- Mesures prises par le gouvernement du Canada :
 - Création d'un fonds fédéral d'un milliard de dollars pour lutter contre la COVID-19.

Démarches et actions prises

CSCQ

- Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ) est mobilisé depuis le 2 mars 2020.
- La dernière rencontre s'est tenue par conférence téléphonique le jeudi 12 mars 2020.

OSCQ

- L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ) est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination gouvernementale.
- La dernière rencontre de l'OSCQ s'est tenue en conférence téléphonique le vendredi 13 mars 2020.
- Un cadre de déploiement du Plan national de sécurité civile pour la coordination de la réponse gouvernementale en situation d'épidémie ou de pandémie est convenu auprès de l'OSCQ.
- Le secrétariat de l'OSCQ collige l'information quant aux événements internationaux qui auront lieu au Québec jusqu'à la fin juin par l'ensemble des M/O.
- Le Plan d'action COVID-19, en annexe, identifie les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ, tel que :
 - Plans de continuité des services essentiels de tous les M/O (mise à jour prévue pour le 13 mars 2020);
 - Plans ministériels de Pandémie (MSSS, MRIF, MIFI);
 - Document de Questions/Réponses par tous les M/O : échéance 13 mars et mise à jour en continu;
 - Plan de communication gouvernemental (MCE-Urgence-Québec);
 - Lignes de presse de tous des M/O (MCE-Urgence-Québec);
 - Comité interministériel pour coordination auprès des entreprises (MEI).

CNCG

- Le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) est mobilisé en Niveau d'alerte et de mobilisation 2 (NAM 2) (tableau ci-dessous) depuis le lundi 9 mars 2020.
- La liaison avec les agents de liaison des M/O est assurée par le CNCG et des questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19 sont consolidées.

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en oeuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans le CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

- Selon la situation actuelle, le MSSS est en niveau d'intervention 2, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé (document ci-joint).

Mission du PNSC

- Mission Activités économiques (MEI)
- Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
- Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
- Mission Santé (MSSS)
- Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)

COVID-19

Topo opérationnel

Centre national de
coordination gouvernementale

État de la situation

En décembre 2019, les premiers cas de personnes infectées par un nouveau virus de la famille des coronavirus, COVID-19, ont été détectés en Chine. Depuis, le nombre de cas signalés et de pays touchés est en progression, totalisant 164 pays et territoires touchés. Depuis le 15 mars, les dix provinces canadiennes ont confirmé au moins un cas de COVID-19. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré une pandémie mondiale liée à la COVID-19.

Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois. Cette mesure exceptionnelle octroie au gouvernement du Québec les pouvoirs nécessaires pour mettre en place l'ensemble des mesures visant à assurer la protection de la santé de la population.

Selon le Plan national de sécurité civile (PNSC), le Centre national de coordination gouvernementale (CNCG) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) est mobilisé depuis le lundi 9 mars 2020 et est actuellement en **niveau d'alerte et de mobilisation 4 (NAM 4)** :

Niveau d'alerte et mobilisation	Critères d'évaluation des événements de Sécurité civile	Actions liées à la coordination gouvernementale du MSP
NAM 1	Événement réel ou appréhendé. Sans conséquence majeure pour la population.	Surveillance et suivi de la situation par le COG et les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.
NAM 2	Événement dont les conséquences sont grandes.	Surveillance et suivi de la situation au COG. Alerte aux membres de l'ORSC et mise en œuvre d'une coordination gouvernementale régionale dans le CRCG. Soutien du CNCG aux activités régionales.
NAM 3	Événement dont les conséquences sont plus graves.	Activation de l'ORSC. Surveillance et suivi du COG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Alerte à l'OSCQ.
NAM 4	Événement d'envergure. Entraînant ou pouvant entraîner le dépassement de la capacité d'action.	Surveillance du COG et suivi du CNCG. Coordination des opérations de la sécurité civile par le CNCG en support aux activités régionales. Mobilisation et coordination gouvernementale par l'OSCQ.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est actuellement **en niveau d'intervention 2**, selon les quatre niveaux d'intervention correspondant aux phases identifiées au *Plan de lutte contre une pandémie d'influenza actualisé avec l'ajout de l'annexe COVID-19 – Mission Santé* :

Niveau d'intervention 1	Niveau d'intervention 2	Niveau d'intervention 3	Niveau d'intervention 4
Phases : 1-2-3	Phases : 4-5	Phases : 5-6	Phases : post-pandémique
Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Aucune transmission interhumaine Nombre limité de cas (moins de X) Pas de décès 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Transmission interhumaine Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Plus d'une région touchée Présence d'un certain nombre de décès Début d'hospitalisations Taux d'absentéisme en hausse dans le RSSS et dans le milieu scolaire 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Circulation active (taux d'attaque équivalent à celui de la Chine, de l'Italie ou de la Corée) Nombre de cas en augmentation (X % / jour) Nombre de décès de plus de X / jour Hospitalisations en hausse (nombre à définir) Consultations en hausse RSSS surchargé 	Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> Rétablissement (à définir)

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	139	945	250 000+
Décès	1	12	10 000+

Mise à jour le 20 mars 2020

Enjeux

En plus des impacts majeurs sur la santé des personnes et des perturbations sur la vie sociale et économique, nous soulevons également des enjeux liés à :

- La disponibilité des équipements de protection individuelle pour les cas avérés de COVID-19, par exemple : masques N95 et chirurgicaux, gant, blouse, visière.**

- Malgré plusieurs actions prises pour améliorer la capacité du réseau de télécommunications et la capacité technologique sécuritaire pour le télétravail au niveau gouvernemental, ces enjeux persistent toujours actuellement;
- La gestion des inondations dans le contexte de la COVID-19;
- L'utilisation incertaine des dispositions légales pour faire respecter les directives gouvernementales;
- Le transport et les déplacements dans les régions éloignées et dans le nord du Québec;
- La continuité des services (p.ex. : alimentaire) en soutien aux services essentiels.

Faits saillants

Mesures prises par le gouvernement du Québec :

- **Annnonce de la mise en œuvre de mesures d'appui aux entreprises québécoises, dont un programme totalisant 2,5 milliards de dollars pour soutenir celles touchées par les répercussions de la COVID-19;**
- **Annnonce d'un Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 pour soutenir financièrement les travailleurs qui ne sont pas admissibles à un programme de remplacement du revenu et qui sont visés par une mesure de confinement;**
- Isolement obligatoire pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui reviennent de l'étranger;
- **Isolement volontaire de 14 jours de toute personne revenant d'un voyage à l'étranger le 12 mars 2020 ou à une date ultérieure;**
- Désignation d'hôpitaux pour traiter les personnes atteintes de la COVID-19;
- 31 cliniques médicales dédiées au dépistage de la COVID-19 sont ouvertes au Québec;
- Interdiction des rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes et incitation à éviter tous les rassemblements intérieurs qui ne sont pas nécessaires;
- Fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 27 mars 2020;
- **Fermeture de plusieurs commerces, endroits publics et lieux de rassemblement jusqu'au 30 mars, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publique;**
 - Les restaurants doivent limiter le nombre de clients à 50 % de la capacité des salles.
 - Fermeture temporaire des restaurants de style buffet et les cabanes à sucre.
- **Interdiction des visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois.**

Mesures prises par le gouvernement du Canada :

- Création d'un fonds fédéral d'un milliard de dollars pour lutter contre la COVID-19;
- **Création d'un Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, totalisant 27 milliards de dollars pour protéger l'économie, la santé, la sécurité et les emplois, ainsi que 55 milliards de dollars pour répondre aux besoins de liquidités des familles et des entreprises au moyen de reports d'impôts;**
- **Fermeture de la frontière canadienne :**
 - **Interdiction aux voyageurs étrangers en provenance de tous les pays;**
 - **L'arrivée de vols de passagers internationaux est redirigée vers quatre aéroports au Canada, dont uniquement l'aéroport de Montréal au Québec;**
 - **Les vols en provenance des États-Unis, des Caraïbes, du Mexique et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont maintenus dans tous les aéroports pour les Canadiens ou leurs familles directes, ainsi que voyageurs essentiels;**
 - **Maintien de la chaîne d'approvisionnement de marchandises avec les États-Unis.**

Démarches et actions prises

- **Le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)** est mobilisé depuis le 2 mars 2020 et il se réunit régulièrement pour orienter et approuver la planification gouvernementale en sécurité civile.
- **L'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** est mobilisée depuis le 24 janvier 2020 et elle se réunit régulièrement afin d'assurer une coordination de l'action gouvernementale et aborder les enjeux stratégiques.
- **Le CNCG** assure la liaison avec les agents de liaison des M/O et consolide les questions/réponses des M/O en lien avec la COVID-19.

Le Plan d'action COVID-19, en annexe, regroupe les actions et les contributions des ministères et organismes membres de l'OSCQ en lien avec la situation de la COVID-19.

Missions du PNSC activées

- Mission Activités économiques (MEI)
- Mission Bioalimentaire (MAPAQ)
- Mission Communication (MCE - Urgence-Québec)
- Mission Santé (MSSS)
- Mission Services essentiels gouvernementaux (SCT)
- **Mission Soutien aux municipalités (MAMH)**
- **Mission Évacuation, sécurité et réintégration (SQ)**
- **Mission Télécommunication (CSPQ)**
- **Mission Environnement (MELCC)**

MISE EN OEUVRE DU CENTRE NATIONAL DE COORDINATION GOUVERNEMENTALE (CNCG) POUR LA GESTION DES CONSÉQUENCES DU COVID-19

1. Objectif

Afin d'assurer une cohérence des actions gouvernementales liées à la gestion des conséquences potentielles du COVID-19, le Centre national de coordination gouvernemental (CNCG) activera certaines fonctions prévues au Plan national des opérations (PNO) de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) :

- *Planification stratégique* du volet support à l'intervention
- *Gestion de l'information* dans le volet opérations

2. Mandat

Le mandat et le mode de fonctionnement du CNCG seront adaptés au cours des prochains jours en fonction de l'évolution de la situation du COVID-19, mais aussi en fonction des autres aléas qui nécessitent une gestion particulière comme les inondations printanières. De ce fait, il est proposé de constituer une *équipe de la planification stratégique* pour le COVID-19 (EPS-C19) qui permettra d'effectuer un suivi des enjeux soulevés par les divers partenaires et aussi d'entamer les travaux de la fonction *Gestion de l'information* pour produire des topos et des bilans de situation afin de planifier la réponse de la DGSCSI en cas d'accroissement des conséquences du virus au Québec.

3. Rôle de la fonction *Planification stratégique*

L'**équipe de la planification stratégique** (EPS-C19) dédiée au risque que représente le COVID-19 serait responsable de colliger et de clarifier les enjeux soulevés par les différents partenaires de l'OSCCQ et des ORSC en lien avec les autorités municipales. Dans un premier temps, cette équipe devrait formuler des recommandations et des réponses aux différentes problématiques émergentes qui ne sont pas déjà établies dans le cadre des missions inscrites au PNSC. En deuxième lieu, l'équipe EPS-C19 pourrait proposer des ajustements à certaines actions ou activités en fonction des situations rencontrées dans le cadre de la gestion de la coordination gouvernementale du COVID-19.

En fonction de l'information existante et des recommandations des divers experts ou partenaires consultés, l'EPS-C19 anticipe l'évolution des conséquences du virus au Québec afin de dégager les enjeux émergents et ainsi formuler une stratégie d'action à moyen et long termes pour le MSP, le cas échéant, pour le gouvernement du Québec. L'équipe devra mettre en place un cycle de planification journalier et ainsi contribuer à préparer une réponse adéquate en avance. Pour ce faire, il siègera à l'ensemble des réunions de l'OSCCQ et au besoin effectuera le lien avec les partenaires ayant des connaissances particulières sur certains aspects qui caractérisent le contexte spécifique aux virus COVID-19. Ces partenaires peuvent être issues des M/O membres de l'OSCCQ, mais aussi de toute autre provenance, selon les besoins dictés par la situation. Le responsable de l'équipe EPS-C19 devra travailler en étroite collaboration avec les autres volets du PNO qui seront activés, ainsi qu'avec le Responsable du volet planification gouvernementale (OSCCQ) et le Directeur des opérations.

Activité sous la supervision :	De la direction de la prévention et de la planification en collaboration avec le directeur des opérations
Activité réalisée par :	Deux professionnels de la Direction de la prévention et de la planification et deux professionnels de la Direction des opérations.
Activité soutenue par :	Le personnel en provenance des MO et/ou toute personne externe désignée par le directeur des opérations. Le personnel affecté aux activités <i>Expertise, Liaison avec les partenaires et Planification opérationnelle et soutien aux DRSCSI</i>
Mode fonctionnement :	Rencontre journalière pour effectuer un suivi de la situation et production des recommandations aux gestionnaires responsables.

4. Rôle de la fonction *Gestion de l'information*

Cette activité consiste à rassembler toute l'information pertinente à l'événement afin de la traiter et de l'analyser dans le but de la retransmettre au personnel affecté aux différentes activités du CNCG et des Centres régionaux de coordination gouvernemental (CRCG). L'état de la situation sera distribué sous le format d'un topo approuvé par les autorités ministérielles et fera état de l'évolution de la situation, des enjeux soulevés par l'équipe de planification stratégique, ainsi que les actions entreprises par le gouvernement spécifique au COVID-19. De ce fait, le responsable de la *Gestion de l'information* sera en liaison étroite avec l'équipe EPS-C19, mais aussi avec les agents de liaison des M/O susceptibles de fournir des informations utiles. Un lien constant doit aussi être maintenu avec le personnel dédié à l'activité *Centre des opérations gouvernementales (COG)* qui s'assure de filtrer l'information relative aux différents événements en cours. **Une tâche importante de l'activité *Gestion de l'information* est le suivi en temps réel de l'information saisie dans le système de gestion de l'information afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation à travers la province.**

Le responsable de cette activité doit posséder, en tout temps, un portrait d'ensemble de la situation et être en mesure, lorsque cela s'avère nécessaire, de faire un état de situation rapidement aux autorités ministérielles. Il est notamment responsable de procéder à l'analyse et au traitement des informations recueillies auprès des différents partenaires et des ORSC mobilisées.

5. Mise en place d'un cycle de planification opérationnelle

Le cycle de planification est un processus interactif et continu en cinq étapes qui permet aux intervenants de coopérer à l'échange d'informations pour pouvoir prendre des décisions et des mesures communes. Il implique le partage de l'information, des discussions, une analyse des informations recueillies pour déterminer une stratégie et un plan d'action et un retour sur les actions entreprises pour ajustements. Le responsable de la planification stratégique planifie et anime les réunions, puis s'assure qu'une personne soit en charge de prendre des notes et qu'un état de situation soit produit suite à ces rencontres. Certains partenaires des M/O et des responsables d'autres activités du PNO peuvent être consultés au besoin.

Cycle de planification adapté au COVID-19 :

Lors des premières réunions, il sera important d'évaluer la situation pour établir les priorités, les objectifs et les stratégies. Les rencontres subséquentes serviront à évaluer les mesures entreprises et l'évolution de la situation pour ajuster la stratégie et le plan d'action en conséquence.

